



L'objectif de ce programme est de valoriser, à la demande d'un membre ou d'un groupe de membres, la réussite d'un élève ou d'un groupe d'élève par un soutien financier visant la réalisation d'une activité ou d'un projet

Critères d'admissibilité :

- La demande doit être faite par un membre ou un groupe de membre
- La demande vise à soutenir la réussite éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves inscrits dans un établissement de la CSDM
- La demande doit permettre la réalisation d'un projet ou d'une activité concordant avec les valeurs et des actions de l'ACM, par exemple :
 - Le soutien à la réussite éducative des élèves de la CSDM
 - L'entraide
 - La représentation des droits d'un groupe de personnes
 - La défense d'une école publique de qualité
 - La reconnaissance des besoins spécifiques liés à la réalité montréalaise
 - La valorisation de la gestion
- Le montant doit permettre l'acquisition de biens ou de services au profit de la personne ou des personnes visées, ou encore de l'établissement
- Le projet doit permettre une visibilité de l'ACM à l'interne et sur son site web

Modalités pour l'approbation et le remboursement:

- La demande de soutien doit être faite par courriel
- Le demande doit inclure minimalement la nature de l'activité, le nom des membres qui se sont engagés à soutenir l'activité et la nature du besoin de soutien
- Le Conseil traite chaque demande et tient un registre des activités subventionnées
- Les décisions du Conseil quant à l'approbation du projet sont sans appel
- Une demande n'est valable que pour l'année scolaire en cours. La poursuite d'une activité doit faire l'objet d'une demande pour l'année concernée.
- Quatre (4) projets par année peuvent faire l'objet d'un soutien
- Le montant maximal demandé doit être de 500 \$
- Les projets sont jugés selon leur ordre d'arrivée; le programme demeure donc disponible tant et aussi longtemps que quatre projets n'auront pas été approuvés

Le programme est en place dès maintenant